

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 018-4295/18/BM

■ Attribution d'une subvention à la CCI Marseille-Provence pour l'organisation et l'accompagnement d'entreprises au Salon Viva Technology 2018 à Paris - Approbation d'une convention MET 18/8078/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Parmi les priorités fixées dans le cadre de son agenda du développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence place le potentiel d'innovation des entreprises au centre de sa stratégie de croissance.

Avec le double objectif de soutenir le développement des startups innovantes de son territoire à l'échelle nationale et internationale et d'affirmer la richesse et l'attractivité de son écosystème d'innovation, la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité être présente au salon Viva Technology à Paris du 24 au 26 mai 2018.

Présentation du salon Viva Technology

VIVA TECHNOLOGY, événement co-organisée par Publicis Groupe et le groupe Les Echos, est devenu un rendez-vous incontournable dédié aux technologies et à l'économie numérique, dont l'objectif est de mettre en relation les grands groupes, les investisseurs, les startups et les acteurs de l'accompagnement de l'innovation présents dans les territoires.

Les organisateurs de VIVA TECHNOLOGY ciblent principalement trois catégories d'exposants :

- Les grands comptes : ils peuvent s'afficher sur une filière et valoriser des startups qu'ils ont recrutées de différentes façons (challenge, ...); parmi les acteurs présents cette année,

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2018

SODEXO, AIR France, ORANGE (à noter que ce dernier a positionné son espace sur l'Afrique, en accueillant des startups issues de ce continent).

- Les startups : elles viennent promouvoir leurs innovations sous forme de démonstrations sur un espace qui leur est dédié.
- Les « territoires » : ils valorisent leur écosystème et/ou leurs entreprises, dans une démarche de « marketing territorial ».

Les organisateurs proposent aux exposants d'animer la notion de challenge avec l'objectif de recruter des startups sur des thématiques qu'ils définissent eux-mêmes (stratégie d'Open Innovation, recherche de projets à financer, ...) ; les startups présentes peuvent y participer. Les organisateurs annoncent cette année une centaine de challenges.

L'innovation en Afrique a été mise à l'honneur avec un focus sur le continent renforcé par la présence de 100 startups africaines, rassemblées au sein de l'espace « Afric@tech ».

Destiné principalement aux professionnels (startups, investisseurs et dirigeants d'entreprises), VIVA TECHNOLOGY 2018 a ouvert aussi ses portes aux étudiants, enseignants et a convié le grand public le temps d'une journée, le 26 mai uniquement.

L'accès à VIVA TECHNOLOGY est payant ; le montant de l'entrée varie selon le statut du visiteur (startup, entreprise, étudiant) et la date de commande du badge (plus la date est proche du salon, plus le cout est important).

Présence du territoire Aix Marseille Provence sur le salon VIVA TECHNOLOGY

Cette première participation du territoire obéissait à une nécessité de positionnement guidée par deux objectifs :

1. Prospecter des entreprises et/ou des investisseurs

Il s'agissait de « vendre » l'attractivité du territoire métropolitain auprès des grands comptes, des startups et des investisseurs en valorisant l'écosystème d'accompagnement de l'innovation en présentant les acteurs du territoire qui contribuent à accompagner l'innovation. Les accélérateurs publics / privés disposant d'un espace physique, leur permettant de valoriser leurs offres et ont pu se présenter dans le cadre d'un programme d'ateliers de 30mm animés sur l'espace métropolitain, dans une « agora » prévue à cet effet.

Parmi les dispositifs concernés par ces présentations :

- La « cité de l'innovation Aix Marseille »
- Les accélérateurs publics et privés (Marseille Innovation, PFactory, Net Angels,...)
- La nouvelle dynamique « Aix Marseille French Tech » (AMFT).

En assurant la promotion de l'écosystème d'accompagnement de l'innovation métropolitain, l'objectif est de cibler en particulier :

- Les grands comptes qui exposent dans le salon, avec « leurs » startups.
- Les prospects identifiés par Provence Promotion, invités à cette occasion à venir découvrir l'offre d'accompagnement de l'innovation et l'ensemble des acteurs qui y contribuent.

L'ensemble des acteurs (dont AMFT) a été mis à contribution pour faciliter ces contacts.

2. Accélérer le développement de startups en leur facilitant l'accès à de nouveaux marchés et/ou à des financements.

Une partie de l'espace métropolitain a été réservé à la valorisation de startups métropolitaines. Sélectionnées dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt, ou par le biais des structures d'accélération publics / privées, les startups qui étaient tenues d'avoir leur siège social sur le territoire et commercialiser un produit et/ou un service innovant.

Les startups ont pu être présentes pendant toute ou partie de la durée du salon sur l'espace métropolitain (12 plots dédiés pour les startups sur l'espace métropolitain) et ont pu exploiter leur participation pour rencontrer les grands comptes et les investisseurs présents sur le salon, tout en illustrant la performance des structures d'accompagnement métropolitaines.

Un espace de 80 m², aménagé proposant 16 plots de 4m² individuels, avec un espace de présentation (notion « d'agora ») permettait de planifier des interventions d'acteurs métropolitains.

S'agissant de la location des stands, la Métropole Aix-Marseille Provence a opté, sous la marque « Aix-Marseille », pour un premier ancrage sur ce salon, incontournable pour l'écosystème métropolitain.

Mise en place d'un partenariat

Pour leur première participation au Salon, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence ont souhaité s'associer dans le cadre d'un partenariat aux fins d'organiser au mieux l'accompagnement des entreprises sélectionnées au Salon et proposer un stand commun « Aix Marseille Provence ». La Ville de Marseille est aussi un partenaire du projet.

Le budget prévisionnel de cette participation commune au Salon VIVA TECHNOLOGY 2018 s'élève à la somme de 162 567,00 euros. La CCIMP étant le mandataire du partenariat, la Métropole lui versera le montant de sa participation financière.

Le plan de financement de la participation commune des partenaires au salon VIVA TECHNOLOGY 2018 est le suivant :

- CCI Marseille Provence :	17 567,00 euros
- Ville de Marseille :	50 000,00 euros
- Métropole AMP :	95 000,00 euros
TOTAL :	162 567,00 euros

Le montant de la participation de la Métropole s'élèvera donc à 95 000 €.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille Provence et le Chambre jointe en annexe relative à l'organisation et à l'accompagnement des entreprises au salon VIVA TECHNOLOGY 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2018

- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 adoptant l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° ECO 012-1558/17/BM du 9 février 2017 fixant la convention cadre avec la CCIMP.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'ambition énoncée dans le cadre de l'Agenda du Développement Economique de la Métropole
- La convention cadre qui lie la Métropole et la CCIMP en termes d'objectifs et d'actions partagés
- L'intérêt de participer au VIVA TECHNOLOGY 2018 qui permet de soutenir le développement des startups innovantes de son territoire et d'affirmer la richesse et l'attractivité de l'écosystème

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la CCIMP.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 au budget centralisé de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B370- Chapitre 65 - Article 657381 – Fonction 61

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Territoire numérique et Innovation
technologique

Gérard BRAMOULLÉ

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 15 novembre 2018